



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

Date de la convocation
06 Décembre 2022

Séance du
13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, GILBERT, BENHERRAT, HOUSIEAUX, VIERIN, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, ERNULT

**Etaient représentés** : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame MAURY par Madame AUDINET, Monsieur TILLY par Monsieur ERNULT, Monsieur LEONARD par Madame GUILLAUME – MONNERY

**Etait excusée** : Madame LHADI

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2022-12-13-03

### Subvention exceptionnelle AFM TELETHON

La Médiathèque a organisé une braderie de documents (livres, BD, CD...) retirés des collections le 22 octobre 2022.

La recette issue de cette bibliobradierie est de 1 279,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal le reversement de cette somme à l'association AFM TELETHON dans le cadre de l'opération « Téléthon 2022 », sous forme d'une subvention exceptionnelle.

*Le Conseil Municipal,*

Entendu le rapport présenté par Madame Stéphanie DAUZAT, chargée de la Culture et du Jumelage

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

Vote et Adopte le versement de la subvention exceptionnelle à l'association AFM TELETHON d'un montant de 1279 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL